

# 100% EnR

La newsletter de l'opérateur énergétique des Vosges Centrales



## Nouvelle inauguration pour la SEM Terr'EnR dans un contexte d'accélération des EnR

Alors que le Département était encore marqué par les canicules de 2022, par un automne et un hiver sec, impliquant un manque d'eau inquiétant dans les nappes phréatiques, les Préfets étaient appelés à prendre des arrêtés de restriction d'eau dès février 2023 : du jamais vu depuis 1989 !

C'est dans ce contexte que la Centrale au Sol de Golbey a été inaugurée fin avril 2023, symbole d'espoir face au dérèglement climatique. Le projet ouvre la voie d'un nouveau modèle énergétique et économique territorial, où la valeur du projet est partagée entre le développeur privé : ici TotalEnergies, et le territoire : la commune de Golbey à hauteur de 25% au côté de la SEM TERR'EnR à hauteur de 24%.

Un mois plus tôt, le gouvernement promulguait la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables. Force est de constater que le projet aura mis 5 ans à voir le jour entre l'initiative du maire golbéen, Monsieur Roger Alémani en 2017 et l'injection dans le réseau des premiers électrons fin 2022.

L'Etat entend accélérer par la planification, exhortant les communes et les intercommunalités fin mai 2023 à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Celles-ci faciliteraient l'instruction des projets et leur permettraient de bénéficier de bonus dans les appels d'offres nationaux. Mobilisés depuis plus de 10 ans sur le sujet, le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales, la Communauté de communes de Mirecourt Dompain et l'Agglomération d'Epinal entendent bien saisir cette opportunité pour atteindre les objectifs de production électrique fixés dans le Plan Climat, soit à l'horizon 2030, 173 GWh/an en photovoltaïque, soit l'équivalent en puissance d'une trentaine de centrales comme à Golbey et 201 GWh/an en éolien, soit une quarantaine de turbines en fonctionnement d'ici 2030.

Chaque commune a son propre potentiel, c'est le moment de s'en saisir !

Michel HEINRICH  
Président de la SEM Terr'EnR



## Actu

### Zone d'accélération des EnR : les maires au centre des décisions

La loi confie aux maires la responsabilité de planifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire communal en définissant, d'ici à mi-novembre 2023 des zones d'accélération au sens de l'article 15 de la loi, pour chaque type d'énergie. Le calendrier est appelé à évoluer, la transmission des données de potentiel d'approvisionnement énergétique étant toujours en discussion. Certains sujets sont en attente d'arbitrage, comme l'implantation d'éoliennes le long des dessertes forestières, ou encore les conditions d'implantation des projets photovoltaïques au sol et agrivoltaïques, dont des décrets sont attendus pour septembre 2023.

**Des réunions de secteur seront organisées à partir de septembre 2023 sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Commune de Mirecourt-Dompain pour accompagner la démarche à l'échelle communale en partenariat avec le Syndicat du SCoT et la SEM Terr'EnR. Un premier travail cartographique sera présenté pour illustrer le potentiel communal.**

## Partenariat

### Plan de Paysage du SCoT

L'éminent paysagiste Bertrand Folléa, co-auteur du livre « Paysage et énergies, une mise en perspective historique » accompagne le Plan de Paysages du SCoT des Vosges centrales dans le cadre du groupement Folleau-Gauthier, Omnibus et Virage énergie. La démarche qui vise à « imaginer les paysages de l'après-pétrole » dans le cadre d'ateliers territoriaux tombe à point nommé pour aider les élus dans la définition de leur zone d'accélération. La démarche vise à cibler les zones à enjeux en vue de définir les grands principes pour concilier transition et patrimoine local.



# Zoom sur la Centrale Solaire de GOLBEY :



**5 MWC**  
de puissance  
sur 8 ha

- 9 230 panneaux
- Production annuelle : 6 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 4 300 habitants (hors chauffage et eau chaude sanitaire)
- Climat : 179 tonnes éq. CO<sub>2</sub> évitées par an,
- Investissement : 3,7 millions d'euros

Plus d'infos sur : <https://www.terr-enr.fr/>

## Retour sur les origines du site et sur le parcours de près de 5 ans.

Initiée en 2017 sous l'impulsion du Maire de Golbey, la centrale solaire photovoltaïque au sol est installée impasse de la Grande Haye, site actuel « Devant le souche ». Ce site situé à quelques encablures de la papeterie Norske Skog, était à l'origine, une ancienne décharge contrôlée, autorisée par arrêté Préfectoral de 1972. De friche devenue inexploitable, elle devient aujourd'hui un nouveau lieu de production d'électricité verte au service de l'intérêt collectif.

Le projet représente un investissement de 3 673 000 €, dont 800 000 € de fonds propres répartis de la façon suivante : 51 % pour TotalEnergies (408 000 €), 25 % pour Golbey (200 000 €) et 24 % pour Terr'EnR (192 000 €). La mairie de Golbey a signé un bail emphytéotique de 30 ans avec TotalEnergies.

## Une technique de pose spécifique liée au caractère pollué du site

A l'abri des regards, sur une friche dégradée, qui faisait peser pour la commune des frais d'entretien conséquents, à 5 km environ du poste source de Dogneville et avec une topographie relativement plane, à tous les égards, le site représente la localisation idéale à l'implantation d'une centrale photovoltaïque. Néanmoins, la présence d'une ancienne décharge a nécessité une technique de pose spécifique pour ne pas perforent la membrane imperméable au-dessus des déchets, empêchant ainsi, la pollution de se répandre dans le sol.



« Il était important pour notre collectivité d'entrer dans la dynamique vertueuse de l'autonomie énergétique territoriale favorisée par notre engagement avec les acteurs publics que sont la communauté d'agglomération d'Epinal et la SEM Terr'Enr, facilitateurs et accélérateurs locaux. Notre investissement au côté de la société TotalEnergies permet de transformer et réinventer un site qui devient pionnier et précurseur sur notre territoire. Il appelle d'autres réalisations pour répondre aux grands enjeux planétaires que sont la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. »

déclarait M. Roger ALÉMANI, Maire de Golbey et Administrateur de Terr'EnR, lors de l'inauguration du site, le 25 avril 2023.





# 1<sup>ère</sup> ferme solaire du Département des Vosges

## Etude d'impact environnemental

Une attention particulière a été portée à la préservation des intérêts écologiques du site. Le bureau d'études Verdi a été mandaté pour réaliser de l'étude d'impact, paysagère et naturaliste qui impose un suivi complet de l'ensemble du site pendant un cycle complet de quatre saisons. Cythelia Energy a été en charge de l'étude d'éblouissement.

Dans la conception du projet, TotalEnergies applique la séquence « Éviter, Réduire et Compenser » (ERC). Celle-ci permet d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui sont inévitables et de compenser les conséquences notables qui n'ont pu être évitées ou réduites.

## Mesures d'accompagnement

Afin de développer un projet respectueux de la biodiversité, des mesures d'accompagnement ont été mises en place :



1. Un mur en pierres sèches pour les reptiles, notamment les lézards,



2. Des nichoirs pour créer un habitat favorable à la reproduction et/ou au repos de plusieurs espèces d'oiseaux protégées tel que le rouge queue noir,



3. Des haies arbustives pour favoriser la biodiversité...

...des ruches viendront bientôt compléter ces mesures environnementales.



© Photo : TotalEnergies

## Ecopâturage : un intérêt commun pour l'éleveur, le territoire & le porteur de projet

L'écopastoralisme ou éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels et des territoires par le pâturage d'animaux herbivores. La centrale solaire de Golbey accueille, tout au long de l'année, une soixantaine de moutons (Suffolk, Ouessant, Saoyet) encadrée par un éleveur de Dogneville, qui reste toute l'année sur la centrale. Ces moutons sont destinés à la reproduction et la centrale a vu naître en 2023 quelques agneaux !

### Pour l'éleveur :

- Mise à disposition gratuite de fourrages ;
- Rémunération au travers de la convention d'entretien ;
- Protection des moutons : ombrage en été, protection contre la pluie et le vent ;
- Possibilité de laisser les animaux sans gardiennage grâce à la sécurisation du site par la clôture.

### Pour le territoire :

- Conforte l'activité agricole par le maintien des éleveurs et le pâturage ;
- Contribue à limiter le risque d'incendie ;
- Sol en prairie toute l'année, valorisé sans engrais ni pesticides avec un impact positif sur la pollution hydrique ;
- Compatible avec la biodiversité ;
- Double usage des terres.

### Pour le porteur de projet :

- Réduction du bilan carbone du parc en limitant l'entretien mécanique ;
- Réduction de l'impact environnemental en évitant un entretien chimique ;
- Engagement en faveur de l'économie locale
- Surveillance accrue contribuant à prévenir les vols et dégradations.

© Photo : TotalEnergies



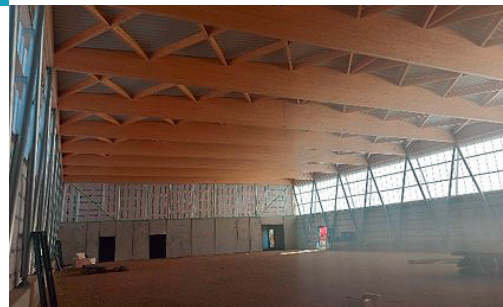
© Photo : SEVA TERR ENR



# Les projets

## ▶ Photovoltaïque sur toitures communales

Le 12 février 2021 la SEM Terr'EnR a clôturé un appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation de toitures communales. Avec l'aide des bureaux d'études spinalien ICS BOIS et barisien EBB, Terr'EnR a exposé aux communes retenues les exigences structurelles à l'installation d'une centrale photovoltaïque. Suite à ces rendus, la rénovation de certains bâtiments communaux a débuté et des contrats d'occupation ont été proposés aux communes. Les premiers chantiers photovoltaïques pourront commencer fin 2023 - début 2024.



Chantier du gymnase de Xerigny © SEM TERR'ENR

## ▶ Agrivoltaïsme à Totainville & Repel

La loi relative à l'accélération des EnR définit une installation « agrivoltaïque » comme une installation photovoltaïque située sur une parcelle agricole qui permet de maintenir ou de développer durablement une production agricole. Celle-ci doit apporter directement à la parcelle une amélioration du potentiel et de l'impact agronomique, une amélioration de sa résilience au changement climatique et aux aléas, et l'amélioration du bien-être animal. Le SCoT interdit l'implantation de centrales au sol dans les réservoirs de biodiversité définis dans la trame verte et bleue ainsi que sur les zones agricoles et les forêts, mais autorise toutefois les projets agrivoltaïques, à titre expérimental, sous réserve d'une bonne intégration paysagère de ces équipements et de la préservation des corridors écologiques et des habitats d'espèces protégées. Lorsque fin 2021, la société

Valeco, propose à Terr'EnR de co-développer sur la parcelle d'éleveurs ovins de Totainville et de Repel un projet agrivoltaïque, tout en valorisant du foncier communal, c'est tout naturellement que les Présidents de la Communauté de commune de Mirecourt Dompnaire et de la SEM se sont accordés sur l'intérêt de poursuivre les études. Actuellement, la zone d'étude s'étend sur 60 ha ; le dimensionnement technique de la centrale photovoltaïque est réalisé sur mesure en fonction des besoins des agriculteurs et des mesures de compensations sont à l'étude pour aboutir à un impact environnemental positif tout en réhabilitant les zones humides avoisinantes. L'expérience de VALECO sur ce type de projet laisse présager l'implantation de 40 MWc pour une production électrique de l'ordre de 46 GWh/an équivalent à 31 000 habitants (hors chauffage et ECS).



Zone d'étude - GAEC X-Milk à Totainville © SEM TERR'ENR

## ▶ Nouveau projet éolien à l'étude sur Damas-aux-Bois, Moriville, Rehaincourt

Initié en 2021, un nouveau projet éolien est à l'étude en co-développement avec H2air. Le projet, dont la zone d'étude se situe le long des dessertes forestières, est soutenu par les élus communaux qui souhaitent développer les EnR sur leur territoire. Les études d'impact sont actuellement en cours, et ce pour un an. Un mât de mesure a été installé fin mai permettant de mesurer la vitesse moyenne du vent. De plus, durant 9 mois, l'activité des chauves-souris sera étudiée et les différentes espèces seront recensées. Ces données seront cruciales pour définir les implantations et pour choisir les éoliennes les plus adaptées. Un sondage a été lancé auprès des riverains afin de choisir un nom de projet d'ici la fin de l'été.



Mât de mesure à Damas-aux-Bois © H2air